

1er Rallye VHC de Meuse 2022

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **5 février 2022**
Ouverture des engagements : **5 février 2022**
Clôture des engagements : **22 février 2022**
Parution du carnet d'itinéraire : **5 mars 2022**
Dates et heures des reconnaissances : **samedi 5 mars 2022 de 9h00 à 17h00**
- Samedi 5 mars 2022 de 14h à 19h Salle communauté de commune place de la mairie Gondrecourt-le-Château (administratifs)
- Samedi 5 mars 2022 de 14h15 à 19h30 sur le parking TME Chemin départemental Bonnet à Vaudeville, 55130 Gondrecourt-le-Château (techniques)
Heure de mise en place du parc de départ le : **De 14h30 à 20h00 sur le parking du supermarché Carrefour contact à Gondrecourt-le-Château.**
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **5 mars à 18h30 à la salle de la Codecom, Place de la Mairie.**
Publication des équipages admis au départ le : **5 mars.**
Publication des heures et ordres de départ le : **5 mars à 20h30 à la salle de la Codecom, Place de la Mairie.**
Briefing des pilotes prioritaires par écrit à l'administratif, contre émargement et affiché.
Départ de la 1^{ère} voiture à Gondrecourt-le-Château le **dimanche 6 mars à partir de 8h30.**
Arrivée à : **Gondrecourt-le-Château à partir de 16h.**
Publication des résultats partiels : **Salle de la Mairie (parc fermé)**
Vérification finale : **Garage Renault à Gondrecourt-le-Château.**
Publication des résultats du rallye : **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent à Gondrecourt-le-Château.**
Remise des prix le **dimanche 6 mars au podium d'arrivée Gondrecourt-le-Château, 10 minutes après la dernière voiture.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Meuse organise les 5 et 6 mars 2022 en qualité d'organisateur administratif et technique le 1er rallye VHC de Meuse.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand-Est sous le numéro **1** en date du 13/12/2021 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **33** en date du 13/12/2021.

Comité d'Organisation

Président : **Guy JANNY**

Membres : **Les membres de l'ASA 55**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ASA 55, Monsieur Guy JANNY 11 Route de Bar 55000 BUSSY-LA-COTE**

Téléphone : **06.83.89.80.41**

Mail : asameuse55@gmail.com

Permanence du Rallye : **Mairie de Gondrecourt-le-Château.**

Lieu, date, horaire : **Mairie de Gondrecourt-le-Château pendant la durée de l'épreuve.**

Organisateur technique

Nom : ASA 55

Adresse : 11 route de Bar 55000 BUSSY-LA-COTE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Noms	Numéro de Licence	Code ASA
Président du collège	COTTET Patrice	8012	03 05
Membres	CONDAMIN Claude	12285	03 6
	BUSSEREAU Bernard	1503	03 06
Secrétaire du collège	PECCAUD Mimi	2309	03 6
Administratif	LABAT Mélanie		
	PEURREUX ODILE	11716	03 02
	ANGELMANN Joselyne	233639	03 02
Directeur de course	BIDAL Jean-Charles	1625	03 05
Directeur de course adjoint	STOECKLE Thierry	3500	03 05
Adjoint à la direction de course gestionnaire de l'ES 1-2 3au PC	CLAUDE David	22603	03 08
Responsable sécurité	JANNY Guy	17573	03 02
Véhicule TRICOLERE	OUDART Fabrice	8912	03 25
Commissaire technique responsable	PROTOIS Gérard		
Commissaires techniques	LORRAIN Michel	105082	03 04
	SAHOUI Abel		03 02
	AFFELIN Daniel	12679	03 22
Directeur de course ES 1-2-3	ANGELMANN Alain	26977	03 02
Directeur de course adjoint ES 1-2-3	SICHELER Jean Jacques	17673	03 23
Relations concurrents	ANGELMANN Joselyne	233639	03 02
	HORALA Gilbert	43874	03 23
Responsable informatique et classement	PEURREUX Gérard	12674	03 13
Responsable des commissaires	JANNY Guy	17573	03 02
Voiture DAMIER	HUMBERT Jean Claude		03 02
Chronomètres ES 1-2-3	CARCHON Gérard	211678	03 05
	FRANCHI Françoise	26894	03 05
Médecins	WIEDENKELLER Michel	66262	03 12

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **1er rallye VHC de Meuse** compte pour la Coupe de France des Rallye 2022 et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2022.

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : salle de la communauté de commune place de la mairie à **Gondrecourt-le-Château**
Samedi 5mars 2022 de 14h00 à 19h00.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Licence 2022 FFSA
- Passeport technique
- Permis de conduire
- Merci de joindre les photocopies de ces documents à votre demande d'engagement

Techniques :

Les vérifications techniques auront lieu **le samedi 5 mars 2022 de 14h15 à 19h30 sur le parking TME**
Chemin départemental Bonnet à Vaudeville, 55130 Gondrecourt-le-Château.

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage RENAULT de Gondrecourt-le-Château.**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1er rallye VHC de Meuse doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 22 Février 2022 accompagné des droits d'engagement à l'adresse ci-dessous :

ASA 55 –Guy JANNY

11 Route de Bar

55000 BUSSY-LA-COTE

Tel 06.83.89.80.41

Mail : asameuse55@gmail.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **10** voitures maximum en VHC

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ~~▪ Avec la publicité facultative des organisateurs : 375 €~~ → ENGAGEMENT à **295 €** pour tous.
- Les équipages complets distant de plus de 200 kms : **265 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **680 € (x 2)**
- Le montant a été majoré de 5€ pour le challenge des commissaires de la ligue Grand Est

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3.P ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallye.

L'assistance sera autorisée **uniquement** dans le parc d'assistance prévue à cet effet signalé dans le road book.

Important : une bâche sous chaque voiture de course (3x5m) résistante aux hydrocarbures.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De détenir un extincteur pour foyer A-B-C minimum 5 kg, faisant l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- Disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance 1 bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité par défaut est de 200 €

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1er rallye VHC de Meuse représente un parcours de 131,1 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,90 kms**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-2-3 « VILLE DE GONDRECOURT » 13,300 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les road-book seront disponibles le :

Samedi 5 mars 2022 à partir de 8h30 salle de la communauté de commune place de la mairie à Gondrecourt-le-Château.

7.3 CONTROLES HORAIRES (CH)

7.3.5 Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord. (Page 29 du règlement Standard des rallyes 2019)

7.5 EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde. Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionné par le collège des commissaires sportifs

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tous les pilotes ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

SCRATCH 1^{er} **1 coupe**
2^{ème} **1 coupe**
3^{ème} **1 coupe**

CLASSE 1^{er} **1 coupe**
2^{ème} **1 coupe (si 5 partants)**
3^{ème} **1 coupe (si 10 partants)**

1 coupe au 1er équipage féminin

3 coupes seront remises pour les commissaires.

La remise des prix se déroulera au podium d'arrivée à Gondrecourt-le-Château.